



PÔLE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE
DIRECTION DES ROUTES ET DU PATRIMOINE
Service ingénierie routière

Gestion du domaine public

Arrêté n° 2022/274/DRP/SIR

A R R Ê T É

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES VOSGES,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la route, notamment ses articles, R. 411-8 et R. 411-25 ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière ;

Vu l'arrêté de M. le Président du Conseil Départemental des Vosges n°2022/6603/DAJA du 7 mars 2022 portant délégation de signature ;

Considérant que les travaux de reprise de rives sur la RD 16A, communes de VIOCOURT et HOUECOURT, nécessitent une réglementation de circulation ;

Considérant que la section concernée par la réglementation de circulation est située hors agglomération ;

Sur proposition de M. le Directeur Général des Services du Département ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er}. A compter du 12/09/2022 et jusqu'à la fin des travaux dont la durée est évaluée à 2 semaines, la circulation de tous les véhicules sera interdite sur la RD 16A entre les PR 2+580 et 4+290, sur le territoire des communes de VIOUCOURT et HOUECOURT.

L'itinéraire de déviation empruntera les voies suivantes :

Dans le sens CHATENOIS vers HOUECOURT

Du carrefour RD 79 / RD 16A :

- RD 79 jusqu'au carrefour avec la RD 13
- RD 13 jusqu'à l'intersection avec la RD 16A
- RD 16A

et vice versa dans l'autre sens.

ARTICLE 2. - La signalisation nécessaire sera mise en place, entretenue et surveillée par les soins du Service Unité Territoriale.

ARTICLE 3. - Le présent arrêté sera affiché à chaque extrémité de la des sections réglementées et dans les communes de VIOUCOURT et HOUECOURT.

ARTICLE 4. - Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département.

ARTICLE 5. - Copie du présent arrêté sera adressée aux fins utiles à :

- M. le Colonel commandant le Groupement de Gendarmerie des Vosges à EPINAL,
- M. le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours des Vosges,
- M. le Général commandant l'Etat-Major Soutien Défense Nord-Est à METZ,
- M. le responsable du Pôle Transports de la Maison de la Région à ÉPINAL,
- MM. les Maires des Communes de VIOUCOURT et HOUECOURT,
- Mme et M. les Conseillers Départementaux du Canton de MIRECOURT,
- M. le Chef de l'unité Territoriale - Ouest.

A EPINAL,
Pour le Président du Conseil Départemental des Vosges
et par délégation,



Sébastien CLAUDE

SEBASTIEN CLAUDE
2022.09.06 08:39:16 +0200
Ref:20220905_143602_1-1-O
Signature numérique
Pour le président et par délégation,
l'Agent de la collectivité

Toute correspondance doit être adressée sous forme impersonnelle à « Monsieur le Président du Conseil départemental des Vosges »

